

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.182

Avenant n°1 à la convention entre GrandAngoulême et la Chambre de commerce et d'industrie de Charente concernant la création de l'Observatoire du Commerce

LE TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 62

Nombre de pouvoirs: 12

Nombre d'excusés: 1

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.182**

Rapporteur : Monsieur VERGNAUD

AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHARENTE CONCERNANT LA CREATION DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition :VITALITÉ DU TTRE PAR LE COMMERCE

Enjeux :[30403 -3) ATTRACTIVITÉ ÉQUILLIBRÉ DES CENTRALITÉS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : POUR UNE VILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS À TOUS, SÛRS ET DURABLES -Reconquête des centralités, maîtrise de l'urbanisation commerciale

ODD 17 : PARTENARIAT - Partenariats multi-acteurs

Par délibération n°183 du 13 octobre 2022, GrandAngoulême a approuvé une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Charente pour créer de manière partenariale un observatoire du Commerce autour de 3 volets :

1. Observation de l'offre,
2. Observation de la demande,
3. Observation des flux piétons.

Dans le cadre de la mission Observation de l'offre, la CCI réalise un état des lieux de locaux commerciaux, en effectuant un repérage terrain sur le territoire.

Ainsi, un fichier de plus de 2 300 cellules commerciales a été constitué. Un outil numérique est nécessaire pour partager, analyser et préserver ces données. Il permettra de construire la typologie de l'offre commerciale, de réaliser un portrait d'un local commercial vacant ou non, une cartographie et de présenter le territoire pour accompagner les porteurs de projets.

Pour ce faire, la CCI Charente propose de partager avec GrandAngoulême, un outil consulaire, dénommé, Datacom.

Il s'agit d'une plateforme web sécurisée qui permet de recenser, qualifier, mettre à jour les données relatives aux cellules commerciales puis de les cartographier.

L'outil Datacom renforcera la mission observation de l'offre afin de :

- Observer pour mieux connaître,
- Analyser pour mieux comprendre,
- Accompagner pour mieux décider.

GrandAngoulême propose de signer un avenant n°1 à la convention avec la CCI de Charente pour le partage du logiciel consulaire Datacom en contrepartie du remboursement de son coût par l'agglomération à hauteur de 1 900 euros TTC, dans les conditions définies dans l'avenant n°1 bipartite joint en annexe.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention passée entre la Chambre de commerce et d'industrie de Charente et GrandAngoulême pour le partage de l'outil Datacom,

D'APPROUVER le remboursement des frais annuels de 1 900 € à la CCI Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents nécessaires à ces effets.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 27 OCTOBRE 2022 PASSEE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CHARENTE POUR LA CREATION DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE

CONCLU Entre :

La Chambre de Commerce et d'Industrie CHARENTE

Sise 27 place Bouillaud – 16021 ANGOULEME CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur Daniel BRAUD ;

Ci-après dénommée « *CCI Charente* » ;

D'une part,

Et,

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Sise, 25 Bd besson Bey, 16000 Angoulême,

Représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant ;

Ci-après dénommée « *GrandAngoulême* » ;

D'autre part,

Etant préalablement énoncé que :

En date du 27 octobre 2022, une convention entre GrandAngoulême et la CCI CHARENTE a été signée pour créer de manière partenariale un observatoire du Commerce autour de 3 volets :

1. Observation de l'offre,
2. Observation de la demande,
3. Observation des flux piétons.

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention, dans le cadre de la mission Observation de l'offre, la CCI réalise un état des lieux en effectuant un repérage terrain sur le territoire.

GrandAngoulême, dans la mesure de ses moyens humains, complète ce fichier notamment pour les communes engagées dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-sites.

Ainsi, un fichier de plus de 2 300 locaux commerciaux a été constitué. Afin d'analyser et de ne pas perdre ces données, un outil numérique est nécessaire pour réaliser un portrait d'un local commercial vacant ou non, construire la typologie de l'offre commerciale, une cartographie, présenter le territoire pour accompagner les porteurs de projets.

La CCI Charente propose donc de partager avec GrandAngoulême son accès à l'outil Datacom. Il est ici précisé que l'accès de la CCI Charente à ce logiciel économique a été mis en place par la CCI Bordeaux Gironde.

C'est dans ces conditions que les parties ont convenu d'établir le présent avenant portant partage des accès à l'outil Datacom de la CCI Charente avec GrandAngoulême.

ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'OUTIL DATACOM

Datacom est une solution logicielle, une plateforme web sécurisée (accès via login individuel, nominatif des utilisateurs) constituée de modules proposant des représentations cartographiques des commerces et des services de proximité et des indicateurs économiques à l'échelle des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. Il fournit en particulier les modules « Data commerces » et « Datacom-mobile » qui permettent de :

- recenser, qualifier, mettre à jour les commerces et services de proximité (mise à jour automatique via la base de données Insee-Sirène, mise à jour quotidiennement, ainsi que manuelle au gré des interventions des utilisateurs habilités via un login individuel).
- visualiser via un moteur de recherche ces établissements sur une cartographie dynamique et les mettre à jour si nécessaire manuellement ou selon une méthode semi-automatique (import de données)
- identifier, géolocaliser, qualifier les locaux d'activités et en premier lieu les commerces.

L'accès à l'outil DATACOMM comprend les modules suivants :

- Data Commerces,
- Portraits de territoire,
- Comparateurs de territoire,
- Data-spécifiques,
- Datacom Mobile
- Locaux vacants (en cours de développement)

Avec l'outil Datacom, la mission de l'observation de l'offre sera globale pour :

- Observer pour mieux connaître,
- Analyser pour mieux comprendre,
- Accompagner pour mieux décider.

ARTICLE 2. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

2.1. Article 2.1

L'article 2.1 est enrichi des dispositions suivantes :

« La CCI Charente s'engage envers GrandAngoulême à :

- Permettre la prise en main de l'outil Datacom par les agents référents,
- Mettre à disposition un guide utilisateur pour l'outil Datacom

De plus, la CCI CHARENTE partage l'outil numérique Datacom avec GrandAngoulême en créant 2 adresses mail pour cette dernière (une adresse mail pour lecture seule de Datacom et une autre adresse mail pour modifier Datacom). »

2.2. Article 3.2

L'article 3.2 est enrichi des dispositions suivantes :

« Grand Angoulême s'engage à :

- Lister les noms, tél, mail, fonction des détenteurs de la Licence pour faciliter le suivi des utilisations et les échanges au niveau de l'administration de la plateforme Datacom,
- A ne pas vendre, ne pas céder à un tiers les données partagées avec la CCI. GrandAngoulême réservera ces données à un usage interne y compris l'exploitation, réutilisation dans ses propres outils de gestion de données et de cartographie. »

2.3. Article 10.1

L'article 10.1 est enrichi des dispositions suivantes :

« Le coût de l'outil numérique Datacom correspondant à un montant annuel de 1900 euros TTC.

GrandAngoulême financera 100 % de ce montant, soit 1 900 euros TTC. »

2.4. Article 10.2

L'article 10.2 est enrichi des dispositions suivantes :

« Le montant de la participation de GrandAngoulême à la CCI Charente pour l'outil Datacom sera versé de la façon suivante :

- GrandAngoulême s'acquittera de la somme convenue pour l'année 2025, soit 1 900 € TTC, après signature du présent avenant
- Pour les années suivantes, la somme convenue, soit 1 900 € TTC sera versée en même temps que les autres prestations de la convention conformément au présent article. »

ARTICLE 3. ABSENCE DE MODIFICATION DES AUTRES CLAUSES DE LA CONVENTION

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Angoulême

Pour GrandAngoulême

Pour la CCI CHARENTE